



Assemblée générale

Distr. générale
29 juillet 2019
Français
Original : anglais

Soixante-quatrième session

Point 19 c) de l'ordre du jour provisoire*

Développement durable : réduction des risques de catastrophe

Mise en œuvre du Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030)

Rapport du Secrétaire général

Résumé

Comme l'a demandé l'Assemblée générale dans sa résolution [73/231](#), le présent rapport donne un aperçu des avancées réalisées dans la mise en œuvre du Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030). Conformément à la résolution [73/230](#) de l'Assemblée, il contient également une section sur la stratégie mondiale visant à remédier aux effets du phénomène El Niño. Il s'appuie sur les données fournies par les pays par l'intermédiaire du système de suivi du Cadre de Sendai, les délibérations et les résultats de la sixième session de la Plateforme mondiale pour la réduction des risques de catastrophe, organisée conjointement en mai 2019 par le Gouvernement suisse et le Bureau des Nations Unies pour la prévention des catastrophes sur le thème « Résilience renforcée : vers des sociétés durables et inclusives », l'édition 2019 du rapport intitulé « Réduction des risques de catastrophe : bilan mondial », et l'action collective des organismes des Nations Unies. Il donne un premier aperçu des progrès qui ont été accomplis pour atteindre les sept objectifs mondiaux et mener les quatre actions prioritaires fixés dans le Cadre de Sendai.

La mise en œuvre du Cadre de Sendai a permis de faire des progrès en matière de réduction des risques de catastrophe, et certains exemples concrets montrent qu'il est bénéfique d'investir dans la réduction des risques. Cependant, les nouveaux risques surgissent à un rythme plus rapide que celui des efforts faits pour les réduire. Dans le même temps, la nature systémique des risques n'est pas suffisamment bien comprise, ce qui limite l'efficacité des politiques, des stratégies et des mesures de réduction des risques de catastrophe. De ce fait, chaque année, ce sont des décennies de progrès

* [A/74/150](#).



difficilement acquis en matière de développement qui sont réduites à néant par des catastrophes. Cela étant, pour atteindre les objectifs de développement durable et réaliser les ambitions fixées dans l'Accord de Paris, la réduction des risques de catastrophe doit être intégrée dans toutes les politiques et dans tous les secteurs.

I. État actuel des risques de catastrophe¹

1. Le paysage actuel des risques connaît un changement rapide. La croissance économique et le développement non durables perturbent les systèmes planétaire, écologique, social et économique, ce qui donne lieu à une évolution des aléas ainsi que de l'exposition et de la vulnérabilité à ceux-ci. L'interaction entre ces systèmes et leur complexité croissante font que les risques deviennent de plus en plus systémiques. De nouvelles corrélations imprévues se font jour – notamment entre risques naturels, environnementaux, technologiques et biologiques. Un risque peut en déclencher un autre, et avoir des effets en cascade sur l'ensemble des secteurs et des zones géographiques. Le réchauffement de la planète et les phénomènes météorologiques extrêmes résultant des changements climatiques continuent d'amplifier les risques et de provoquer des pertes dues aux catastrophes.

2. Étant donné la nature systémique des risques, une vision à court terme consistant à réduire les risques en les traitant au cas par cas ne saurait suffire. Nous devons avant tout revoir entièrement la manière dont nous appréhendons les risques. L'interdépendance des risques – aux aspects et aux échelles multiples –, les niveaux de risque différenciés en fonction du revenu, du sexe, de l'âge et du handicap, et les éventuelles retombées négatives imprévues d'un secteur à l'autre sont autant de facteurs à prendre en compte dans les politiques, les pratiques et les investissements.

3. Si l'on constate une meilleure prise de conscience des risques de catastrophe à l'échelle mondiale, nous ne sommes pas encore sortis du cercle vicieux catastrophe-intervention-relèvement-reconstruction. Alors que, pour faire face aux pertes causées par les catastrophes, nous mobilisons des ressources mondiales toujours plus importantes sans que nous puissions raisonnablement nous le permettre, dans le même temps, les politiques, les institutions et les financements ont essentiellement pour but de se préparer aux catastrophes et de pouvoir intervenir le cas échéant, au lieu d'être axés sur la réduction des risques, et par là même, des pertes. Réactive en essence, cette conception favorise la perpétuation des risques de catastrophe, qui sont l'une des plus grandes menaces pour la réalisation des objectifs de développement durable.

4. Le Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030)² est le plan directeur qui a été convenu au niveau mondial pour gérer et réduire les risques de catastrophe et renforcer la résilience en associant l'ensemble de la société et des institutions publiques. Nous disposons déjà des capacités, des connaissances, des données et des technologies nécessaires pour réduire sensiblement ces risques et leurs conséquences dévastatrices sur les plans humain et économique, et de nombreux pays ont fait des progrès considérables en la matière. Cependant, nous ne sommes encore ni tout à fait prêts ni vraiment disposés à agir tous ensemble de manière responsable pour gérer ces risques. Pour pouvoir passer d'un monde sujet à des catastrophes récurrentes à un environnement véritablement durable, les gouvernements et les pouvoirs publics locaux, le secteur privé, la communauté scientifique et la société civile doivent faire preuve d'une détermination et d'un engagement beaucoup plus forts, dans tous les secteurs et à tous les niveaux.

¹ Pour plus d'informations au sujet des effets des catastrophes récentes et de l'action engagée pour y répondre, voir le rapport du Secrétaire général sur la coopération internationale en matière d'aide humanitaire à la suite de catastrophes naturelles, de la phase des secours à celle de l'aide au développement, qui sera présenté à l'Assemblée générale lors de sa soixante-quatorzième session.

² Résolution 69/283 de l'Assemblée générale, annexe II.

II. Progrès accomplis dans la mise en œuvre du Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe

A. Les sept objectifs mondiaux³

5. L'édition 2019 du rapport intitulé « Réduction du risque de catastrophe : bilan mondial », lancée à la sixième session de la Plateforme mondiale pour la réduction des risques de catastrophe tenue en mai 2019, donne une première idée des nouveaux progrès accomplis sur la voie des sept objectifs mondiaux du Cadre de Sendai (par. 18) et des cibles associées aux objectifs de développement durable n^{os} 1, 11 et 13 relatives à la réduction des risques de catastrophe. Les conclusions qu'il contient sont fondées sur les données fournies par les pays par l'intermédiaire du système de suivi du Cadre de Sendai, que viennent compléter des données provenant d'autres sources, notamment de bases de données nationales sur les pertes et dommages dus à des catastrophes nationales. En mai 2019, 116 pays se servaient de ce système de suivi pour communiquer leurs données. Les pays doivent d'ailleurs respecter l'engagement qu'ils ont pris d'y enregistrer leurs données, afin qu'une analyse complète des progrès, des lacunes et des défis rencontrés en matière de réduction des risques de catastrophe puisse être réalisée. Les partenaires internationaux devraient aider davantage les pays qui font face à des contraintes techniques ou manquent de moyens.

6. Il convient de noter que des progrès ont été faits. La réalisation de l'objectif a) du Cadre de Sendai, à savoir réduire nettement, au niveau mondial, d'ici à 2030, la mortalité due aux catastrophes, est en bonne voie. À l'échelle mondiale, la mortalité due aux catastrophes continue de diminuer. La moyenne annuelle pour 100 000 personnes est passée de 1,56 entre 1977 et 1996 à 1,08 entre 1997 et 2017. Entre 1997 et 2017, ce sont les aléas géophysiques, à l'origine de 38,9 % de la mortalité due aux catastrophes, qui ont fait le plus de victimes, suivis des cyclones (19,2 %) et des inondations (9,8 %). Il ressort clairement des données que, depuis 1990, 92 % de la mortalité due aux catastrophes s'est produite dans les pays à revenu faible ou à revenu intermédiaire, principalement en Afrique, en Asie et dans le Pacifique.

7. Des progrès ont également été enregistrés dans la réalisation de l'objectif d) du Cadre de Sendai, à savoir réduire nettement la perturbation des services de base et les dommages causés par les catastrophes aux infrastructures essentielles. Si les catastrophes isolées de grande ampleur causent des dégâts et des souffrances humaines considérables, au total, les dommages qu'elles infligent aux infrastructures essentielles et la manière dont elles perturbent les services de base sont moins importants que les effets cumulés des catastrophes de moindre ampleur mais fréquentes. Toutefois, à l'examen des catastrophes de moindre ampleur survenues entre 2005 et 2017, il apparaît que le nombre d'installations sanitaires, d'établissements scolaires et de routes détruites ou endommagées a diminué. Les services de base ont également été moins perturbés.

8. Bien que les catastrophes exacerbées par les changements climatiques voient leur fréquence et leur intensité augmenter⁴, ces nouvelles tendances positives montrent que la réduction des risques de catastrophe porte ses fruits, grâce aux efforts déployés par les pays. Il est avéré que lorsque des stratégies de réduction des risques sont lancées, elles sont efficaces et peuvent être appliquées à plus grande échelle.

³ Les données présentées dans cette section sont tirées de l'édition 2019 du rapport intitulé « Réduction du risque de catastrophe : bilan mondial » (Genève, Bureau des Nations Unies pour la prévention des catastrophes, 2019).

⁴ Voir par. 4 du Cadre de Sendai.

Pourtant, trop peu de mesures sont prises, et trop tard. Les pays ne sont pas sur la bonne voie pour atteindre les cinq autres objectifs du Cadre de Sendai.

9. L'objectif b) du Cadre de Sendai consiste à réduire nettement le nombre de personnes touchées par des catastrophes, partout dans le monde. Or, le nombre de blessés et de logements endommagés ou détruits, et la perturbation des moyens de subsistance montrent que de plus en plus de personnes sont touchées par les catastrophes. Il convient d'ailleurs de noter que les catastrophes deviennent l'une des principales causes de déplacement. En effet, ces dix dernières années, 23,9 millions de personnes en moyenne ont été déplacées chaque année en raison de catastrophes dues à des aléas naturels.

10. Les pays sont loin d'avoir atteint l'objectif c) du Cadre de Sendai, à savoir réduire les pertes économiques directes dues aux catastrophes en proportion du produit intérieur brut (PIB), puisque celles-ci ne cessent de croître. Entre 1980 et 2017, ce sont les aléas météorologiques qui ont causé le plus de pertes économiques dues à des catastrophes. Les inondations, responsables de 30,5 % de l'ensemble des pertes, ont été les plus coûteuses, suivies des phénomènes à risques multiples (14,4 %) et des séismes (12,5 %). Les pertes les plus importantes ont été enregistrées dans les secteurs de l'agriculture et du logement. Soixante-deux pour cent des pertes économiques dues à des catastrophes se sont produites dans le secteur du logement, et ont été causées principalement par des inondations, des tremblements de terre et des cyclones. Trente et un pour cent, essentiellement dues à des inondations, des sécheresses et des aléas biologiques, ont concerné le secteur de l'agriculture. Entre 2005 et 2017, soixante-huit pour cent des pertes économiques dues à des catastrophes ont été causées par de petites et moyennes catastrophes, circonscrites et fréquentes, dont les effets sont toujours largement sous-estimés. Ce sont souvent les ménages à faible revenu qui essuient ces pertes, en particulier dans les pays à faible revenu. En outre, les pays à faible revenu ont beaucoup plus de difficultés à surmonter les pertes économiques qu'ils subissent (32 % du total mondial) que les pays à revenu plus élevé enregistrant des pertes représentant une part similaire du total mondial. Pour réduire ces pertes, l'accent doit être mis sur les pays et les communautés les plus pauvres, et en particulier sur la question du logement. Une comparaison des données sur les pertes dues aux catastrophes et des données relatives à la pauvreté et aux inégalités permet de mener, pour réduire la pauvreté et le risque de catastrophe, des interventions directes dont les effets se renforceront mutuellement et qui seront plus efficaces et plus efficientes.

11. L'objectif e) du Cadre de Sendai, à savoir augmenter nettement, d'ici à 2020, le nombre de pays dotés de stratégies nationales et locales de réduction des risques de catastrophe, jette les bases de la réalisation des six autres objectifs mondiaux. En mai 2019, 91 pays ont indiqué avoir élaboré des stratégies de réduction des risques de catastrophe. Il est essentiel que ces stratégies soient conformes au Cadre. À cet égard, le Bureau des Nations Unies pour la prévention des catastrophes a élaboré un ensemble de 10 critères permettant aux pays de procéder à une auto-évaluation afin de déterminer si leurs stratégies sont bien conformes au Cadre. Or, seuls six pays ont affirmé que leur stratégie était strictement alignée sur le Cadre. Sur les 35 pays qui ont fait part de l'état d'avancement de leurs stratégies locales de réduction des risques, 17 ont indiqué que toutes les administrations locales s'étaient alignées sur les stratégies nationales. Les gouvernements doivent considérer comme une priorité d'élaborer et de mettre en œuvre des stratégies nationales et locales de réduction des risques qui soient alignées sur le Cadre de Sendai. L'échéance approche à grands pas, et au rythme où vont les choses, la réalisation des autres objectifs du Cadre et des objectifs de développement durable risque d'être compromise.

12. En outre, il faut encore améliorer nettement la coopération internationale avec les pays en développement pour qu'ils mettent en œuvre le Cadre de Sendai, conformément à l'objectif f). D'après les données fournies par le Comité d'aide au développement de l'Organisation de coopération et de développement économiques (CAD-OCDE), l'aide au développement consacrée à la réduction des risques de catastrophe a été d'un niveau ridiculement bas, représentant 3,8 % de l'aide internationale attribuée entre 2005 et 2017⁵.

13. Les dispositifs d'alerte rapide contribuent largement à diminuer la mortalité due aux catastrophes. Toutefois, il est difficile d'obtenir des informations concernant l'objectif g) du Cadre, qui consiste à améliorer nettement l'accès des populations aux dispositifs d'alerte rapide multirisque et aux informations et évaluations relatives aux risques de catastrophe, et au vu des résultats, des progrès s'imposent. Les pays doivent être plus nombreux à prendre des mesures dans ce domaine. Il faut tirer des enseignements de l'expérience et améliorer l'efficacité des dispositifs d'alerte rapide multirisque en ce qui concerne la collecte et l'analyse de données, ainsi que les mesures à prendre dans la foulée.

14. Les données recueillies grâce au système de suivi du Cadre de Sendai sont essentielles pour informer une prise de décisions politiques tenant compte des risques, et attribuer des ressources à la prévention en conséquence. Au cours des 12 derniers mois, dans le cadre d'ateliers mondiaux, régionaux et nationaux, le Bureau des Nations Unies pour la prévention des catastrophes a formé les personnes référentes à l'échelle nationale pour le Cadre de Sendai, les membres des bureaux nationaux de statistique, le personnel gouvernemental de tous les secteurs et les représentantes et représentants de la société civile de plus de 100 pays à l'utilisation du système de suivi ainsi qu'à la collecte et à l'interprétation des données relatives aux risques de catastrophe. En outre, au cours de la période considérée, il a également formé, en personne ou en ligne, 1 480 fonctionnaires nationaux et locaux et d'autres parties prenantes originaires de 107 pays, par l'intermédiaire de son Global Education and Training Institute, situé à Incheon (République de Corée). Les modalités concernant la formation des formateurs et l'apprentissage en ligne ont également été définies. Pour compléter ces activités, une approche stratégique du renforcement des capacités pour la mise en œuvre du Cadre de Sendai a été lancée.

15. Le suivi du Cadre de Sendai est indispensable à celui des objectifs de développement durable. Dans ses résolutions 73/231 (par. 26) et 73/228 (par. 17), l'Assemblée générale a considéré que les données et analyses issues du système de suivi du Cadre de Sendai contribueraient aux travaux du forum politique de haut niveau pour le développement durable et à l'examen à mi-parcours des Modalités d'action accélérées des petits États insulaires en développement (Orientations de Samoa), respectivement⁶. La validation nationale des données est essentielle pour appuyer l'intégration des données sur les risques de catastrophe tant dans les statistiques nationales officielles que dans les décisions et les investissements en matière de politiques de développement.

16. Outre l'appui qu'ils reçoivent du Bureau des Nations Unies pour la prévention des catastrophes, les pays bénéficient d'une aide sectorielle de la part de diverses entités des Nations Unies. Par exemple, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) a mis au point une méthode d'évaluation des dommages et des pertes dus aux catastrophes dans le secteur agricole, dont un volet est consacré au renforcement des capacités en vue de l'institutionnalisation de la collecte de données relatives à l'objectif c) du Cadre de Sendai. L'Organisation

⁵ Organisation de coopération et de développement économiques, *Assessing the Real Cost of Disasters: The Need for Better Evidence, OECD Reviews of Risk Management Policies* (Paris, 2018).

⁶ Résolution 69/15 de l'Assemblée générale, annexe.

mondiale de la Santé (OMS) a élaboré des notes d'orientation technique pour faciliter la communication de données correspondant aux objectifs du Cadre de Sendai relatifs à la santé.

B. Les quatre actions prioritaires

Priorité 1 : Comprendre les risques de catastrophe

17. Si des progrès ont été réalisés, l'évolution rapide des risques, leur imminence et leur interdépendance sont, à tous les niveaux, mal connues et mal comprises. La création et le renforcement de bases de données nationales sur les pertes dues aux catastrophes comprenant des données de référence remontant à 2005 restent fondamentaux pour mieux comprendre les risques de catastrophe et contribuent au suivi des progrès accomplis dans la réalisation des objectifs fixés dans le Cadre de Sendai. De nombreux pays ont fait des progrès pour ce qui est d'élaborer des données de référence permettant de suivre les avancées réalisées en matière de réduction des risques. DesInventar, le système de bases de données sur les pertes dues aux catastrophes mis au point par le Bureau des Nations Unies pour la prévention des catastrophes, est utilisé par 109 pays et territoires. Parmi eux, 59 utilisent la version actualisée DesInventar Sendai, grâce à laquelle les données concernant les indicateurs de risques environnementaux, biologiques et technologiques peuvent être importées directement dans le système de suivi du Cadre de Sendai, et qui offre également la possibilité de ventiler celles-ci par revenu, sexe, âge, handicap et situation économique.

18. Les données sur les risques sont souvent diffusées sans avoir fait l'objet d'une évaluation et d'une analyse suffisantes et sans que la manière dont l'information doit être interprétée et utilisée soit bien comprise. Il faut privilégier les normes et les formats communs, notamment les formats libres interopérables, pour diffuser les informations sur les risques de catastrophe, de sorte que les données sur les risques de catastrophe puissent être transformées en informations facilement accessibles, compréhensibles et utilisables par les secteurs public et privé, les communautés et les individus.

19. L'interopérabilité limitée des données sur les risques de catastrophe dans tous les secteurs et le manque de coordination interinstitutionnelle sur la collecte et l'analyse intégrée des données sont un problème. Les bureaux nationaux de statistique et de planification doivent participer à la collecte et à l'analyse des données sur les risques de catastrophe, de manière à institutionnaliser l'utilisation des données dans les processus de prise de décisions de tous les secteurs et à rassembler les données déjà disponibles dans les ministères. L'absence de définitions normalisées des risques rend difficiles l'évaluation et l'analyse de ceux-ci et limite la collaboration interdisciplinaire. En 2019, le Bureau des Nations Unies pour la prévention des catastrophes et l'International Science Council ont créé un groupe de travail technique chargé d'examiner et de définir une terminologie commune pour le vaste éventail d'aléas couverts par le Cadre de Sendai.

20. Les organismes régionaux aident les pays à mieux comprendre les risques de catastrophe. En vertu de la législation de l'Union européenne relative à la protection civile, 34 pays présentent des résumés d'évaluation des risques au niveau national à la Commission européenne, qui sont ensuite rassemblés dans un aperçu régional des risques⁷. En octobre 2018, le Comité de statistique de la Commission économique et

⁷ Voir Commission européenne, « Overview of natural and man-made disaster risks the European Union may face », document de travail des services de la Commission (SWD (2017) 176 final) (Bruxelles, 23 mai 2017). Disponible à l'adresse https://ec.europa.eu/echo/sites/echo-site/files/swd_2017_176_overview_of_risks_2.pdf.

sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP) a approuvé un cadre de statistiques relatives aux catastrophes. À sa cinquantième session, tenue du 5 au 8 mars 2019, la Commission de statistique a demandé à divers organes d'examiner les options et les modalités d'établissement et de coordination d'un mécanisme officiel visant à promouvoir un cadre statistique commun concernant les catastrophes, en s'appuyant sur les travaux menés par la CESAP et ses partenaires⁸. Un groupe de travail sur les statistiques relatives aux catastrophes a également été mis en place à la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes.

21. La réunion du Forum scientifique et stratégique sur la mise en œuvre du Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe – qui s'est tenue à Genève les 13 et 14 mai 2019 en préparation de la sixième session de la Plateforme mondiale pour la réduction des risques de catastrophe, organisée à Genève du 13 au 17 mai 2019 –, a mis en évidence les progrès accomplis dans l'utilisation des sciences intégrées et appliquées permettant de mieux comprendre les risques de catastrophe, notamment les risques de catastrophes technologiques, et dans le renforcement des interfaces science-politique facilitant une prise de décision tenant compte des risques. Conformément à la recommandation de la Plateforme Afrique-États arabes pour la réduction des risques de catastrophe (Déclaration de Tunis, par. 16), organisée conjointement par le Bureau des Nations Unies pour la prévention des catastrophes et l'Union africaine du 9 au 13 octobre 2018 à Tunis, la Commission de l'Union africaine est en train de créer un groupe consultatif scientifique et technique africain sur la réduction des risques de catastrophe. Le Bureau et l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) ont aidé l'Institut indonésien des sciences à lancer U-INSPIRE, un programme visant à accélérer la réduction des risques de catastrophe en faisant appel à de jeunes scientifiques.

22. Dans la perspective de ne laisser personne de côté, les pays les moins avancés et les pays en développement ont fait beaucoup d'efforts au cours des 12 derniers mois pour mieux comprendre les risques de catastrophe. Vingt-cinq pays d'Afrique subsaharienne disposent actuellement de bases de données en ligne sur les pertes dues aux catastrophes⁹ et 16 d'entre eux ont élaboré des profils probabilistes des risques au niveau national¹⁰, qu'ils ont utilisés pour élaborer des stratégies nationales de réduction des risques et d'adaptation aux changements climatiques et qui leur ont permis d'examiner leurs budgets nationaux en tenant compte des risques. Plusieurs pays ont suivi cette démarche au niveau infranational.

23. Il est nécessaire de mieux comprendre la façon dont la pauvreté et la marginalisation créent et aggravent les risques pour que les politiques et les interventions ciblent les personnes plus défavorisées et les plus vulnérables. De nombreux pays ne disposent toujours pas de données suffisamment ventilées par revenu, sexe, âge et handicap. Pour y remédier, en 2018, l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes) a fourni un appui technique à 16 pays afin qu'ils mènent des évaluations des risques et des effets des catastrophes tenant compte du genre, et a aidé 9 pays à recueillir des données ventilées par sexe et par âge.

24. Le système des Nations Unies a mis au point et appliqué de nouveaux outils d'analyse et de nouvelles directives techniques sectorielles permettant aux pays de prendre des décisions en matière d'investissement et de politique générale en comprenant mieux les risques de catastrophe sous tous leurs aspects. En juillet 2019, l'UNESCO a publié des principes directeurs présidant à l'évaluation des

⁸ Voir *Documents officiels du Conseil économique et social, 2019, Supplément n° 4 (E/2019/24)*, chap. I.B, décision 50/116, alinéa f).

⁹ Voir www.desinventar.net/DesInventar/.

¹⁰ Voir <http://africa.cimafoundation.org/documents/?limit=20&offset=0>.

établissements d'apprentissage dans le contexte de la réduction des risques de catastrophe et de l'adaptation aux changements climatiques afin d'aider les autorités nationales et locales et les communautés à mieux comprendre les risques auxquels sont exposées les infrastructures scolaires. En 2018, l'OMS et ses partenaires ont aidé certains pays à évaluer les risques et les capacités dans les secteurs de la santé et les secteurs connexes, en vue de faciliter la prévention et la détection des problèmes de santé publique, ainsi que l'action à mener pour y remédier. Dix-neuf pays ont bénéficié d'une assistance pour réaliser des évaluations stratégiques multirisques des urgences sanitaires. En outre, 27 pays ont mené à bien des plans d'action nationaux pour la sécurité sanitaire. Le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) a mis au point des orientations sur la programmation tenant compte des risques et a depuis aidé des partenaires dans 12 pays à évaluer et à analyser les risques auxquels étaient exposés les enfants et les femmes en cas de catastrophe, d'épidémie, et dans le contexte des changements climatiques. Le Bureau des Nations Unies pour la coordination des affaires humanitaires du Secrétariat de l'ONU a organisé un groupe de travail sur la préparation aux situations d'urgence et l'organisation des secours en Afrique de l'Ouest et en Afrique centrale ainsi qu'un groupe sur la résilience régionale, en vue de mettre au point un outil transfrontières complet d'évaluation des risques et de la vulnérabilité.

25. Des progrès ont été accomplis dans la gestion de l'information géospatiale et l'utilisation des technologies satellitaires. Tirant parti du fait que de plus en plus d'outils géospatiaux gratuits et d'images satellitaires sont disponibles, la FAO élabore actuellement une carte de la Terre grâce à Google Earth Engine, qui permettra aux utilisateurs de mener des analyses environnementales et climatiques. En collaboration avec les organismes nationaux de gestion des catastrophes, le Bureau des affaires spatiales du Secrétariat de l'ONU s'emploie actuellement à traiter les images satellite pour créer des cartes des zones exposées à des aléas naturels. Le dispositif d'analyse de la vulnérabilité aux effets des phénomènes régionaux en Asie du Sud-Est du Programme alimentaire mondial (PAM) est actuellement en mesure d'intégrer automatiquement les données d'observation de la Terre à des données relatives aux aléas et à la vulnérabilité, ce qui permet d'estimer les risques de sécheresses et d'inondations et leurs effets. En mai 2019, les États membres de la CESAP ont approuvé le Plan d'action Asie-Pacifique pour les applications des techniques spatiales au service du développement durable (2018-2030), dans lequel la réduction des risques de catastrophe est définie comme une action prioritaire.

26. Une approche coordonnée et intégrée – fondée sur l'évaluation multirisque et multidisciplinaire et la compréhension des risques – est nécessaire pour faire face aux risques systémiques. L'objet du cadre d'évaluation mondiale des risques, présenté à la sixième session (2019) de la Plateforme mondiale, est de proposer un réseau novateur permettant une évaluation intégrée des risques systémiques et de faciliter la création de partenariats dans le cadre desquels les données de toutes les disciplines et de tous les pays pourront être produites et échangées aux fins de l'élaboration de mesures et de politiques.

Priorité 2 : Renforcer la gouvernance des risques de catastrophe pour mieux les gérer

27. L'année 2020 doit marquer un tournant dans la gouvernance des risques de catastrophe aux niveaux mondial, régional, national et local. Une bonne gouvernance exige en effet un renforcement de l'engagement pris par les gouvernements et les parties prenantes en faveur d'une plus grande cohérence entre le Cadre de Sendai, l'Accord de Paris conclu au titre de la Convention-cadre des Nations Unies sur les

changements climatiques¹¹ et le Programme de développement durable à l'horizon 2030.

28. L'élaboration de stratégies nationales et locales de réduction des risques de catastrophe et le renforcement de celles existantes d'ici à la fin de 2020, conformément à l'objectif e) du Cadre de Sendai, restent les piliers de la gouvernance de ces risques. Les mécanismes nationaux et locaux de gouvernance sont essentiels à l'intégration de la réduction des risques de catastrophe dans la planification et la budgétisation intersectorielles et à l'établissement de mécanismes de coordination interinstitutionnelle pour l'ensemble des pouvoirs publics, qui permettent une répartition de la gestion des risques entre les secteurs. Les stratégies et processus de planification de réduction des risques de catastrophe doivent aider à repérer les synergies, à trouver l'équilibre optimal entre les différentes mesures de réduction des risques et à déterminer celles qui ont une incidence sur plusieurs priorités nationales de développement à la fois.

29. Des initiatives ont été lancées pour mobiliser à bon escient les capacités des enfants, des jeunes et des jeunes professionnels mais il conviendrait de les renforcer. Le grand groupe des enfants et des jeunes de l'Organisation des Nations Unies joue toujours un rôle important et la réduction des risques de catastrophe fait partie de la Stratégie des Nations Unies pour la jeunesse lancée en 2018. La Commission de l'Union africaine est en train de mettre en place un conseil consultatif de la jeunesse sur la réduction des risques de catastrophe. Le Bureau des Nations Unies pour la prévention des catastrophes a lancé un plan d'action en faveur de la jeunesse à la sixième session (2019) de la Plateforme mondiale, à l'appui de l'action nationale, régionale et mondiale visant à amplifier la voix des jeunes et à élargir leur participation à la mise en œuvre du Cadre de Sendai. Il faudrait tisser des liens entre les initiatives menées par les jeunes et les mécanismes d'élaboration, d'application et de suivi des stratégies nationales et locales de réduction des risques de catastrophe et les institutionnaliser.

30. La Plateforme mondiale a réaffirmé que les femmes, y compris au niveau local, devraient participer activement à toutes les étapes de l'élaboration et de la mise en œuvre des stratégies nationales et locales. Les approches tenant compte des questions de genre permettent d'améliorer l'efficacité des mesures de réduction des risques de catastrophe et réduisent la vulnérabilité des femmes en cas de catastrophe. En 2018, des responsables de la coordination des questions d'égalité des sexes ont été nommés dans les mécanismes nationaux pour la réduction des risques de catastrophe de huit pays. Une attention accrue et des ressources ciblées sont toutefois nécessaires pour concrétiser les engagements pris en faveur de l'inclusion des femmes. Elles doivent pouvoir assumer davantage de responsabilités.

31. Il est indispensable de réduire les risques de catastrophe si l'on veut que l'inclusion et l'égalité soient des réalités. Les stratégies nationales et locales visant à réduire ces risques doivent être élaborées, mises en œuvre et suivies selon une approche inclusive et participative fondée sur les droits de la personne. Les organes créés en vertu d'instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme tiennent de plus en plus compte de la réduction des risques de catastrophe, comme en témoignent les conclusions et recommandations récentes de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes¹², de la Convention relative aux droits de l'enfant¹³ et de la Convention relative aux droits des personnes handicapées¹⁴. Publiée avant la sixième session (2019) de la Plateforme

¹¹ Voir [FCCC/CP/2015/10/Add.1](#), décision 1/CP.21, annexe.

¹² Nations Unies, *Recueil des Traités*, vol. 1249, n° 20378.

¹³ *Ibid.*, vol. 1577, n° 27531.

¹⁴ *Ibid.*, vol. 2515, n° 44910.

mondiale par le mécanisme d'engagement des parties prenantes du Bureau des Nations Unies pour la prévention des catastrophes, la déclaration des parties prenantes, intitulée « The means necessary », appelle à explorer les possibilités de coopération, de communication et de renforcement des capacités en faveur d'une approche inclusive de la réduction des risques de catastrophe qui permette une pleine participation des personnes qui sont touchées de manière disproportionnée par les catastrophes.

32. La mise en œuvre du Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe demeure l'une des mesures les plus concrètes et les plus immédiates qui aient été prises pour renforcer la résilience et favoriser l'adaptation aux changements climatiques. Dans les conclusions concertées qu'elle a adoptées à sa soixante-troisième session, la Commission de la condition de la femme a engagé les pouvoirs publics à tous les niveaux à élaborer et à adopter des stratégies d'atténuation des changements climatiques et d'adaptation à ces changements, en veillant à l'intégration des besoins propres aux femmes et aux filles dans la planification, l'exécution et le suivi des politiques de réduction des risques de catastrophe [par. 47 bbb)]¹⁵. Le Sommet sur l'action pour le climat prévu pour septembre 2019 et les sessions annuelles de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques sont l'occasion de revoir à la hausse les ambitions en matière d'adaptation et de résilience et de renforcer les liens existants entre le Cadre de Sendai et l'Accord de Paris, au niveau institutionnel et technique et sur le plan des politiques, et d'en tisser de nouveaux. Le Bureau des Nations Unies pour la prévention des catastrophes, le secrétariat de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et des partenaires ont lancé une nouvelle initiative qui vise à accroître la résilience et l'adaptation des pays les moins avancés et des petits États insulaires en développement en renforçant et en développant leurs capacités d'agir et leurs compétences techniques d'ici à 2020 aux fins de la cohérence et de l'intégration des activités menées au titre du Cadre de Sendai, de l'Accord de Paris et du Programme 2030.

33. Guidés par le Cadre pour un développement résilient dans le Pacifique, les petits États insulaires en développement du Pacifique ont été des pionniers en termes de cohérence. Ces États ont intégré la réduction des risques de catastrophe dans leurs stratégies relatives aux changements climatiques et au développement en mettant en œuvre des plans d'action nationaux conjoints pour l'adaptation aux changements climatiques et la gestion des risques de catastrophe. Une réunion sur la résilience dans le Pacifique a été organisée. Tenue pour la première fois aux Fidji du 1^{er} au 3 mai 2019, c'est un gage de cohérence puisqu'elle comprend des réunions régionales axées sur la gestion des risques de catastrophe, les changements climatiques, le développement à faible intensité de carbone et la préparation et l'organisation des interventions humanitaires.

34. Les forums régionaux pour le développement durable de 2019 ont appelé à une plus grande harmonisation et une meilleure intégration des politiques, procédures de planification, dispositifs d'application et modalités de financement des mesures relatives aux changements climatiques, à la réduction des risques de catastrophe et au développement durable à tous les niveaux. Au paragraphe 23 du projet de résolution III, adopté par la Commission du développement social à sa cinquante-septième session, tenue le 7 et du 11 au 21 février 2019, et recommandé pour adoption par le Conseil économique et social, la Commission a invité les États Membres à définir et à appliquer, dans le cadre de leurs programmes nationaux de développement

¹⁵ Voir *Documents officiels du Conseil économique et social, 2019, Supplément n° 7 (E/2019/27)*, chap. I.A.

durable et des programmes financiers intégrés pertinents, des stratégies nationales qui seraient axées, entre autres, sur les personnes les plus démunies parmi celles qui vivent en dessous du seuil de pauvreté et qui subissent les effets des changements climatiques et des catastrophes naturelles et anthropiques¹⁶. À la sixième session (2019) de la Plateforme mondiale pour la réduction des risques de catastrophe, il a été réaffirmé que le Cadre de Sendai faisait partie intégrante du Programme 2030 et que toutes les parties prenantes devaient faire preuve d'une détermination et d'un engagement politiques beaucoup plus importants pour garantir la pleine intégration de la réduction des risques de catastrophe dans la réalisation des objectifs de développement durable. Il faudra que les promesses soient suivies de faits si l'on veut que la réduction de ces risques soit intégrée dans la réalisation, le suivi et l'examen des objectifs de développement durable au cours des 10 prochaines années.

35. S'appuyant sur les stratégies de réduction des risques de catastrophe mises en place par des organisations intergouvernementales régionales telles que l'Union africaine et l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est, d'autres organismes sous-régionaux élaborent des stratégies pour guider les pays dans la mise en œuvre du Cadre de Sendai. Le Marché commun du Sud et la Communauté andine ont défini un programme commun pour la réduction des risques de catastrophe en Amérique du Sud, et le Centre pour la coordination de la prévention des catastrophes naturelles en Amérique centrale et la République dominicaine ont conçu un plan visant également à réduire ces risques. La Communauté économique des États de l'Afrique centrale, la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest et l'Autorité intergouvernementale pour le développement ont mis au point des plans sous-régionaux de réduction des risques de catastrophe. Le Marché commun de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique australe a entrepris d'élaborer un cadre régional de résilience et des travaux sont en cours pour établir un mécanisme de coopération régionale en matière de lutte contre les tempêtes de sable et de poussière en Asie du Sud et du Sud-Ouest.

36. Il faut prendre d'urgence des mesures pour renforcer les capacités nationales et locales de gouvernance des risques de catastrophe intersectoriels. Les personnes référentes à l'échelle nationale pour le Cadre de Sendai et les mécanismes nationaux pour la réduction des risques de catastrophe peuvent jouer un rôle de premier plan dans le renforcement de cette gouvernance. Preuve qu'il apparaît nécessaire d'examiner la question, le renforcement de la gouvernance inclusive des risques de catastrophe est devenu un thème transversal de l'édition 2018 du Forum européen pour la réduction des risques de catastrophe, organisé conjointement à Rome en novembre 2018 par l'Italie et le Bureau des Nations Unies pour la prévention des catastrophes. En outre, l'Institut mondial d'éducation et de formation du Bureau a formé des participants de 64 pays à l'application d'approches multisectorielles lors de l'élaboration des stratégies de réduction des risques de catastrophe et de la mise en place de l'architecture institutionnelle nécessaire à la mise en œuvre et au suivi du Cadre de Sendai en conformité avec les objectifs de développement durable et l'Accord de Paris. En novembre 2018, la CESAP a publié un dossier intitulé « Policy coherence for disaster risk reduction and resilience: from evidence to implementation » dans l'optique de guider les pays dans les activités qu'ils mènent pour assurer la cohérence entre les objectifs de développement durable et le Cadre de Sendai.

37. Les cadres juridiques et réglementaires de réduction des risques de catastrophe sont des éléments fondamentaux des plans et des stratégies. Le droit national doit imposer clairement une obligation légale de réduction des risques de catastrophe et

¹⁶ Voir *Documents officiels du Conseil économique et social, 2019, Supplément n° 6 (E/2019/26)*, chap. I.A.

cette obligation doit être consacrée dans la législation nationale et infranationale afin de donner effet au Cadre de Sendai et aux mandats et systèmes institutionnels de responsabilité qui sont nécessaires à la transformation des stratégies de réduction des risques de catastrophe en mesures concrètes correctement financées de gestion des risques dans tous les secteurs. Le guide et la liste de vérification sur la législation et la réduction des risques de catastrophe établis par le PNUD et la Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge ont permis d'appuyer l'élaboration et la révision des cadres législatifs aux niveaux national et infranational et l'intégration de la réduction des risques de catastrophe dans les lois et réglementations sectorielles nationales. En outre, en Europe, la législation révisée de l'Union européenne en matière de protection civile, finalisée en mars 2019, renforce les exigences en matière d'évaluation des risques, de planification et d'établissement de rapports. Les parlementaires ont un rôle central à jouer pour améliorer l'élaboration et le contrôle de la mise en œuvre des stratégies nationales de réduction des risques de catastrophe, des différents types de législation et des crédits budgétaires. En février 2019, ParlAmericas et le Bureau des Nations Unies pour la prévention des catastrophes ont lancé un protocole parlementaire pour la réduction des risques de catastrophe et l'adaptation au changement climatique.

Priorité 3 : Investir dans la réduction des risques de catastrophe aux fins de la résilience

38. Les pertes économiques engendrées par les catastrophes continuent de grever les moyens de financement disponibles pour investir dans le développement durable et stimuler la croissance économique. À la sixième session (2019) de la Plateforme mondiale, il a été souligné qu'il était prudent, sur le plan financier, d'investir dans la prévention et la réduction des risques de catastrophe, car cela produirait des dividendes dans les domaines économique, social et environnemental. Si la marge de manœuvre budgétaire des pays est limitée et qu'il existe d'autres priorités, il n'en demeure pas moins que tous les secteurs, à tous les niveaux, ont besoin d'un crédit budgétaire annuel pour financer la réduction des risques de catastrophe.

39. Dans les stratégies nationales de financement de la lutte contre les catastrophes, les catastrophes sont souvent considérées comme des chocs « naturels » plutôt que comme la conséquence des décisions publiques et des flux d'investissements publics et privés. Le plus souvent, au lieu d'organiser le financement *ex ante* de mesures d'amélioration de la résilience, de réduction des risques et de prévention, on cherche à assurer le financement *ex post* des coûts liés au relèvement et à la reconstruction, sur la base d'accords conclus *ex ante*. Il convient de corriger ce déséquilibre si l'on veut que les pays et populations qui sont vulnérables et exposés aux risques puissent se développer durablement.

40. Dans les conclusions et recommandations arrêtées sur le plan intergouvernemental à l'issue du quatrième forum du Conseil économique et social sur le suivi du financement du développement¹⁷, il est admis que l'intégration des considérations relatives à la réduction des risques de catastrophe dans les stratégies de financement peut réduire les pertes causées par les catastrophes. Les ministères des finances et de la planification économique devraient veiller à ce que tous les plans et stratégies de financement et de développement tiennent compte des risques et à ce que des crédits budgétaires soient alloués à tous les secteurs pour financer la réduction des risques et le renforcement de la résilience. Les cadres de financement nationaux intégrés pour le développement durable doivent être alignés sur les stratégies nationales de réduction des risques de catastrophe. Pour ce faire, la réduction de ces risques doit faire partie de l'aide qu'apporte l'ONU aux pays pour élaborer ces cadres.

¹⁷ E/FFDF/2019/3, sect. I.

Il est également essentiel d'inciter les banques centrales, les organismes de contrôle et les agences de notation à approfondir leurs connaissances sur les stratégies qui tiennent compte des risques de catastrophe et à renforcer leurs capacités d'en élaborer.

41. Les stratégies de financement de la réduction des risques de catastrophe, qui n'en sont encore qu'à l'état embryonnaire dans certains pays, doivent s'appuyer sur une combinaison optimale des différentes sources de financement disponibles, y compris les assurances, les obligations catastrophes, les options de tirage différé, la restructuration de la dette souveraine et les fonds de réserve, ainsi que les financements fondés sur les prévisions et les modes de financement novateurs en faveur de la résilience et de la réduction des risques. Fruit d'un partenariat entre le Programme alimentaire mondial (PAM) et Oxfam America à l'appui de l'Éthiopie, du Kenya, du Malawi, du Sénégal, de la Zambie et du Zimbabwe, l'Initiative R4 en faveur de la résilience des communautés rurales offre l'exemple d'une approche à plusieurs niveaux du financement de la réduction des risques de catastrophe. La réduction des risques, qui passe par des investissements dans la gestion des ressources naturelles et l'amélioration des pratiques agricoles, s'accompagne d'un transfert de risque sous forme de microassurance, ainsi que de mécanismes d'épargne permettant de constituer des réserves face aux risques. Il est nécessaire d'intensifier l'action collective menée pour accroître le financement en faveur de la réduction des risques de catastrophe et mettre au point des produits nouveaux et novateurs adaptés au marché qui génèrent des recettes et facilitent les investissements dans la réduction des risques et le renforcement de la résilience. Il importe également de poursuivre et d'élargir l'action engagée en ce qui concerne divers mécanismes et produits, allant du dispositif d'enregistrement électronique partagé et de la technologie de la chaîne de blocs aux contrats à impact social et aux mesures d'incitation fiscale.

42. Les normes et les réglementations sur les infrastructures résilientes et le financement de ces dernières, y compris grâce aux retombées positives des solutions fondées sur la nature, jouent un rôle essentiel dans la réduction des risques de catastrophe. Les plans d'infrastructure et les projets en attente devraient également être alignés sur les stratégies de réduction des risques de catastrophe et les estimations des risques. En mars 2019, l'Inde a accueilli le deuxième atelier international sur les infrastructures résilientes face aux catastrophes, qui a été l'occasion d'examiner les moyens d'évaluer les risques liés aux infrastructures, de définir des normes et des réglementations et d'établir un cadre financier et institutionnel et des principes de gouvernance. Lors du deuxième Forum ministériel caribéen sur la sécurité dans les écoles, tenu à Saint-Vincent-et-les Grenadines en avril 2019, les participants ont examiné les progrès accomplis et mis à jour la feuille de route des Caraïbes sur la sécurité dans les écoles en vue de renforcer la capacité du secteur éducatif des Caraïbes à protéger ses élèves et à préserver leur éducation. L'initiative « Hôpitaux intelligents » actuellement mise en œuvre dans les Caraïbes vise à renforcer la résilience des infrastructures et opérations hospitalières dans sept pays.

43. Il est essentiel de mettre en place des partenariats public-privé pour attirer les financements et les investissements en infrastructure nécessaires à la réalisation des objectifs de développement durable. Pour s'assurer que ces partenariats réduisent les risques de catastrophe au lieu d'en créer de nouveaux et veiller à ce que le secteur public ne supporte pas ces risques de manière disproportionnée, il faudrait élaborer des normes, y compris des règlements financiers, afin de définir les responsabilités des investisseurs du secteur privé en matière de réduction des risques dans le cadre de ces partenariats. Il importe également d'inciter les entreprises à investir dans la réduction des risques et la résilience à long terme. En constante expansion dans le monde, l'Alliance du secteur privé pour la résilience des sociétés aux catastrophes (ARISE), qui comporte plus de 250 membres dans 25 pays, est bien placée pour promouvoir des critères d'investissement et des stratégies de gestion commerciale qui

tiennent compte des risques, ainsi que des environnements commerciaux favorables. La nécessité d'assurer la résilience des microentreprises et petites et moyennes entreprises était l'un des messages clefs de la Journée du secteur privé organisée pendant la session de 2019 de la Plateforme mondiale.

44. Il est crucial d'impliquer les investisseurs institutionnels, car la plupart des investissements mondiaux ne tiennent pas compte des risques liés aux catastrophes et au climat. La nécessité d'une meilleure application du principe de responsabilité et d'une plus grande transparence en ce qui concerne les passifs éventuels non déclarés a fait l'objet de discussions lors du Forum économique mondial sur l'ASEAN en septembre 2018 et de la réunion annuelle de Davos en janvier 2019. Pour faciliter la réorientation des flux de capitaux, il faudrait que la réduction des risques de catastrophe, l'adaptation aux changements climatiques et la résilience soient prises en compte dans les évaluations des agences de notation et dans les décisions et informations relatives aux risques financiers des investisseurs institutionnels, gestionnaires d'actifs et directeurs administratifs et financiers. On a déjà recensé plusieurs exemples de cette évolution salubre. Kommunal Landspensjonskasse, le plus grand fonds de pension de Norvège, a annoncé en mai 2019 qu'il géolocaliserait les investissements financiers destinés à lutter contre la vulnérabilité aux catastrophes et aux risques climatiques. En juin 2019, le groupe technique d'experts en finance durable de la Commission européenne a ajouté les risques climatiques liés aux catastrophes à sa taxinomie d'activités économiques considérées comme écologiquement durables pour l'investissement. La Commission a également publié des lignes directrices sur la communication des informations relatives au climat, qui fournissent à quelque 6 000 entreprises cotées et banques dans l'Union européenne des recommandations pratiques sur la manière de mieux rendre compte des incidences de leurs activités sur le climat en Europe et au-delà.

45. Le potentiel du commerce en tant que moteur de la croissance économique et du développement durable ne pourra être pleinement réalisé que si les flux commerciaux résistent aux effets physiques et économiques des catastrophes. Pour tirer parti du rôle de catalyseur que joue le commerce dans la réduction des risques de catastrophe, il est nécessaire de mieux comprendre son rôle dans la prévention des catastrophes et le renforcement de la résilience, d'examiner les effets des catastrophes sur le commerce, y compris par des examens des politiques commerciales, et d'élaborer des politiques nationales en matière de commerce et d'investissement qui tiennent compte des risques de catastrophe et incitent à la réduction des risques.

46. De nombreux petits pays et pays très endettés et exposés aux risques, tels que les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement, doivent pouvoir compter sur l'aide publique au développement, tant technique que financière, pour bâtir des sociétés et des économies résilientes. Les donateurs et les institutions financières internationales peuvent et doivent redoubler d'efforts pour intégrer la réduction des risques de catastrophe dans leur aide au développement, notamment en mettant en place des mécanismes spécifiques aux pays vulnérables et exposés qui sont surendettés.

Priorité 4 : Renforcer l'état de préparation aux catastrophes pour intervenir de manière efficace et pour « mieux reconstruire » durant la phase de relèvement, de remise en état et de reconstruction

47. Des engagements louables en faveur d'une reconstruction résiliente ont été pris à la suite des récentes catastrophes. Toutefois, faute d'être bien préparés et de pouvoir compter sur un appui suffisant, de nombreux pays peinent à « mieux reconstruire ». Lors de la réunion extraordinaire sur les chemins menant à la résilience des petits États insulaires en développement face aux changements climatiques, organisée par

le Conseil économique et social le 13 novembre 2018, les pays ont estimé nécessaire d'inclure l'objectif de se préparer à mieux reconstruire dans leurs stratégies de réduction des risques de catastrophe. Pour reconstruire en mieux et de manière efficace, il est nécessaire de disposer, avant la survenue d'une catastrophe, de mécanismes participatifs et inclusifs de gouvernance et de coordination, de lois et de règlements, de plans d'utilisation des terres et de méthode d'estimation des risques, d'indicateurs et de critères de référence permettant de suivre l'efficacité des mesures prises, ainsi que des ressources humaines et capacités requises. Il importe également de mettre en place des mécanismes de financement à décaissement rapide et d'offrir un accès, négocié au préalable, à des financements internationaux. Sans ces préparatifs, il existe une forte probabilité que le risque ayant mené à la catastrophe soit reproduit lors du relèvement et de la reconstruction.

48. Les efforts engagés pour mieux reconstruire sont aussi l'occasion d'en finir avec l'exclusion et la marginalisation qui sont souvent à l'origine de la vulnérabilité et de l'exposition aux catastrophes. C'était d'ailleurs l'objet de la quatrième Conférence mondiale sur la reconstruction, une manifestation organisée pendant la période préparatoire de la session de 2019 de la Plateforme mondiale, sur la base des débats tenus lors du Forum international pour le relèvement, le 18 janvier 2019, à Kobe (Japon). Pendant la Conférence mondiale sur la reconstruction, il a été souligné qu'il importait de placer les groupes vulnérables et marginalisés au cœur de la planification, de la mise en œuvre et du suivi des efforts faits pour que les avantages tirés des initiatives visant à reconstruire en mieux soient équitablement partagés. Les participants au Forum international pour le relèvement ont notamment fait valoir qu'une reconstruction inclusive exigeait la mise en place de systèmes institutionnels et de financements favorisant l'inclusion avant la survenue des catastrophes. Lancé à la session de 2019 de la Plateforme mondiale, le guide pour le relèvement local en cas de catastrophe établi par la Banque mondiale, l'Organisation des Nations Unies et l'Union européenne est un outil qui peut être utilisé avant et après les catastrophes pour renforcer les capacités locales en ce qui concerne l'évaluation des effets, l'élaboration de politiques, la mise en place d'institutions et l'adoption de plans d'action permettant de s'adapter aux situations et le financement et la mise en œuvre d'activités assurant un relèvement plus rapide et une meilleure résilience.

49. Les produits et services innovants fournis par les services nationaux de météorologie et d'hydrologie sont essentiels au renforcement de la résilience et font constamment l'objet d'améliorations. Sur la période considérée, le système des Nations Unies a continué d'aider les pays à renforcer leurs dispositifs d'alerte rapide. En 2018, la FAO a lancé 11 nouveaux projets d'alerte et d'action rapides qui ont montré que, pour chaque dollar investi, le retour sur investissement pouvait atteindre 7 dollars. ONU-Femmes a aidé 10 pays à mobiliser les femmes et à leur donner les moyens de diriger l'élaboration et la mise en œuvre de plans d'action de préparation et de dispositifs d'alerte rapide tenant compte de la problématique femmes-hommes dans leurs communautés. En septembre 2018, le Fonds d'affectation spéciale multidonateur de la CESAP pour la préparation aux tsunamis, aux catastrophes et aux changements climatiques dans les pays de l'océan Indien et de l'Asie du Sud-Est a lancé un projet visant à renforcer l'alerte rapide au tsunami dans la région nord-ouest de l'océan Indien, qui a été mis en œuvre par la Commission océanographique intergouvernementale de l'UNESCO.

50. Il faut absolument renforcer les dispositifs nationaux d'alerte rapide multirisque et combler les lacunes techniques et le manque de ressources humaines, en particulier dans les pays les moins avancés et les petits États insulaires en développement. Fruit de la collaboration entre l'Organisation météorologique mondiale (OMM), la Banque mondiale et le Bureau des Nations Unies pour la prévention des catastrophes, l'Initiative sur les systèmes d'alerte rapide aux risques climatiques investit

actuellement 42 millions de dollars dans 11 projets couvrant 44 pays parmi les moins avancés et les petits États insulaires en développement. Elle a permis aux parties prenantes régionales dans les Caraïbes de procéder, après la saison des ouragans de 2017, à la toute première évaluation des dispositifs d'alerte rapide après une catastrophe. Les conclusions et recommandations de cette évaluation ont été intégrées dans une initiative régionale appuyée par l'Initiative sur les systèmes d'alerte rapide aux risques climatiques, qui vise à renforcer les prévisions fondées sur les effets afin de permettre une action rapide en cas de catastrophe.

51. Pendant la deuxième Conférence sur l'alerte rapide multirisque, qui s'est tenue pendant la période préparatoire de la session de 2019 de la Plateforme mondiale, les participants ont souligné la nécessité que les décideurs et les décideuses, mais aussi les communautés, les ménages et les particuliers, puissent tirer parti des avancées réalisées dans les prévisions des effets des catastrophes. Pendant les délibérations de la session de 2019 de la Plateforme mondiale, l'accent a été mis sur la nécessité d'améliorer les dispositifs d'alerte rapide multirisques afin de permettre une action rapide, dans le cadre des stratégies de réduction des risques de catastrophes, et sur la nécessité de renforcer les travaux intersectoriels et intergouvernementaux indispensables à la mise en place de dispositifs efficaces.

III. Réduction des risques de catastrophe dans les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral, les petits États insulaires en développement et les pays à revenu intermédiaire

52. Il est admis dans le Cadre de Sendai (par. 41) que les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral, les petits États insulaires en développement et les pays à revenu intermédiaire ont des besoins particuliers compte tenu de leur plus grande vulnérabilité et du fait que les risques auxquels ils sont exposés dépassent souvent de beaucoup leurs capacités d'intervention et de relèvement. Nombre de pays parmi les moins avancés, pays en développement sans littoral et petits États insulaires en développement sont tributaires d'un seul produit de base, qui est souvent touché en cas de catastrophe, ce qui compromet la transformation structurelle de leur économie et aggrave leur problème de surendettement. En outre, de nombreux pays ne peuvent compter sur des économies d'échelle suffisantes pour réaliser les dépenses d'investissement nécessaires à la réduction des risques de catastrophe. La Banque de technologies pour les pays les moins avancés peut aider ces pays à réduire les risques de catastrophe.

53. Les risques de catastrophe et les conséquences des catastrophes devraient être pris en compte tout au long du processus de reclassement des pays les moins avancés, y compris lors de l'examen triennal des conditions qui justifieraient une sortie de la liste des pays les moins avancés, ainsi que dans les recommandations du Comité des politiques de développement, dans l'étude d'impact des conséquences probables d'un reclassement et dans les profils de vulnérabilité. La fourniture d'une aide aux fins de la réduction des risques de catastrophe à la faveur de la mise en œuvre du Cadre de Sendai devrait également être une partie intégrante des stratégies de transition sans heurt des pays retirés de la liste et du soutien apporté par l'Équipe spéciale interorganisations sur le reclassement.

54. Au paragraphe 33 de sa résolution [73/242](#), l'Assemblée générale a demandé que la réduction des risques de catastrophe soit prise en considération lors de l'examen du Programme d'action d'Istanbul en faveur des pays les moins avancés pour la

décennie 2011-2020 et de l'instrument qui lui succédera¹⁸. Il importera d'examiner la place réservée à la réduction des risques de catastrophe lors des préparatifs de la cinquième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés et dans son document final, en s'assurant qu'il soit aligné sur le Cadre de Sendai. À cette fin, les coordonnateurs et coordonnatrices nationaux du Cadre de Sendai et les responsables des mécanismes nationaux pour la réduction des risques de catastrophe devraient participer aux examens nationaux et régionaux du Programme d'action d'Istanbul. Une manifestation thématique consacrée à la réduction des risques de catastrophe, à la résilience et à l'adaptation devrait être organisée dans le cadre des activités préparatoires de la cinquième conférence.

55. Les catastrophes ont des conséquences qui empêchent l'adoption des mesures de transformation structurelle et économique nécessaires à la mise en œuvre du Programme d'action de Vienne en faveur des pays en développement sans littoral pour la décennie 2014-2024¹⁹. Les pays en développement sans littoral sont également vulnérables aux effets des catastrophes qui surviennent au-delà de leurs frontières, puisqu'ils sont dépendants des pays voisins pour le transit, le commerce et la connectivité des télécommunications. Prévu pour décembre 2019, l'examen de haut niveau à mi-parcours de la mise en œuvre du Programme d'action de Vienne offrira une occasion unique de déterminer les liens stratégiques et complémentaires existants entre les priorités du Cadre de Sendai et celles du Programme d'action de Vienne et de favoriser la cohérence avec les stratégies de réduction des risques de catastrophe. Pour réaliser la deuxième priorité du Programme d'action de Vienne (développement et entretien des infrastructures), il est nécessaire de mieux comprendre les risques de catastrophe et d'engager des investissements qui tiennent compte de ces risques et favorisent la résilience. Une gouvernance efficace des risques de catastrophe transfrontières est également essentielle pour réduire et gérer ces risques le long des couloirs de transit et favoriser la résilience du commerce des pays en développement sans littoral.

56. La réduction des risques de catastrophe figurait en bonne place dans le document final de la réunion préparatoire interrégionale consacrée à l'examen à mi-parcours des Orientations de Samoa, organisée à Apia (Samoa) du 29 octobre au 1^{er} novembre 2018. Les pays se sont engagés à faire de la lutte contre les changements climatiques, de la réduction des risques de catastrophe et du renforcement de la résilience les domaines prioritaires de la mise en œuvre des Orientations de Samoa au cours des cinq prochaines années. Prévu pour septembre 2019, l'examen à mi-parcours des progrès accomplis pour répondre aux besoins prioritaires des petits États insulaires en développement grâce aux Orientations de Samoa offrira une occasion privilégiée d'évaluer dans quelle mesure s'aligner sur le Cadre de Sendai pourrait aider à réaliser les objectifs des Orientations et accélérer les progrès accomplis dans la réduction des risques de catastrophe et le renforcement de la résilience de ces États.

57. La réduction des risques de catastrophe peut contribuer de manière significative à la réalisation des objectifs de développement durable dans les pays à revenu intermédiaire. Un bon dosage de politiques et de financements permettra à ces pays de satisfaire leurs besoins en infrastructures et de s'attaquer au problème que pose le rythme effréné de l'urbanisation tout en réduisant les risques de catastrophe. En outre, alors que les disparités de revenus continuent de se creuser dans de nombreux pays à revenu intermédiaire, la réduction de ces risques peut contribuer à l'autonomisation des communautés les plus pauvres et les plus marginalisées et à réduire les inégalités

¹⁸ *Rapport de la quatrième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés, Istanbul (Turquie), 9-13 mai 2011 (A/CONF.219/7)*, chap. II.

¹⁹ Résolution 69/137 de l'Assemblée générale, annexe II.

et la vulnérabilité qui exposent les pauvres de manière disproportionnée aux catastrophes. Il est donc essentiel que ces pays intègrent davantage la réduction des risques de catastrophe dans leurs politiques, stratégies et législations relatives au développement dans tous les secteurs. Les pays à revenu intermédiaire requièrent également une attention particulière en ce qui concerne l'accès au financement et aux ressources nécessaires pour renforcer leur résilience.

IV. Réduction des risques de catastrophe dans les pays touchés par un conflit ou dans les situations de fragilité

58. Les effets des catastrophes et des changements climatiques exacerbent les tensions et la concurrence autour de ressources limitées, y compris les terres et l'eau. Les conflits endommagent et détruisent des infrastructures critiques et aggravent de nombreux facteurs de risques de catastrophe, notamment la pauvreté et les inégalités. Du fait des conflits, les populations doivent pour survivre se résoudre à des stratégies qui entraînent la dégradation de l'environnement et les exposent davantage aux risques de catastrophe et limitent la capacité des autorités nationales et locales de mettre en place des dispositifs de gouvernance des risques de catastrophe et de faire appliquer la législation et la réglementation en vigueur.

59. Depuis 2007, le Conseil de sécurité tient de plus en plus compte du fait que les changements climatiques et les catastrophes qui leur sont associées sont un multiplicateur de risque de déclenchement ou d'intensification des conflits. Par exemple, dans sa résolution [2448 \(2018\)](#) concernant la République centrafricaine, le Conseil de sécurité s'est dit conscient des effets néfastes des changements climatiques et des catastrophes naturelles et a souligné qu'il importait qu'il soit procédé à une évaluation appropriée des risques. Dans sa résolution [2350 \(2017\)](#) concernant Haïti, le Conseil a souligné qu'il fallait que soient menées des initiatives en matière de réduction des risques et de préparation aux catastrophes naturelles dans un pays qui y était extrêmement vulnérable, et que le Gouvernement haïtien jouerait un rôle de premier plan à cet égard, avec l'aide de l'équipe de pays des Nations Unies. Dans sa résolution [2423 \(2018\)](#) relative au Mali, il s'est dit conscient des effets néfastes des changements climatiques et des catastrophes naturelles et a souligné qu'il importait que le Gouvernement malien et les organismes des Nations Unies adoptent des stratégies appropriées d'évaluation et de gestion des risques. Dans sa résolution [2429 \(2018\)](#) concernant le Soudan, le Conseil a constaté les effets défavorables des changements climatiques et des catastrophes naturelles et a prié l'Organisation des Nations Unies et le Gouvernement soudanais de tenir compte, dans les programmes qu'ils appliquaient, de ces répercussions néfastes, notamment en engageant des évaluations des risques et des stratégies de gestion des risques relatives à ces facteurs. À cet égard, le Conseil a prié le Secrétaire général de faire figurer des informations sur ces évaluations dans les rapports qu'il était tenu de présenter. Le PNUD, le Programme des Nations Unies pour l'environnement et le Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix du Secrétariat de l'ONU ont mis en place le mécanisme de sécurité climatique, qui vise à mieux tenir informé le Conseil des risques de sécurité liés au climat. Les risques de catastrophe devront figurer dans les évaluations des risques, les stratégies de gestion des risques et les rapports sur la question qui seront présentés au Conseil. Il faudra pour cela se fonder sur les profils de risque de catastrophe et les bases de données nationales sur les pertes dues aux catastrophes et renforcer au besoin ces outils.

60. Dans la Déclaration de Tunis sur l'application accélérée du Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030) et de la Stratégie régionale africaine de prévention des catastrophes mentionnée plus haut et adoptée le 13 octobre

2018 dans le cadre de la Plateforme Afrique-États arabes pour la réduction des risques de catastrophe, il a été demandé instamment aux États d'Afrique de trouver des moyens novateurs de veiller à ce que les mesures de réduction des risques de catastrophe soient bien appliquées dans les situations de fragilité ou de conflit. À la session de 2019 de la Plateforme mondiale pour la réduction des risques de catastrophe, il a été recommandé que soient adoptées des stratégies de réduction des risques de catastrophe et de renforcement de la résilience mieux adaptées au contexte dans les pays touchés par un conflit et dans les situations de fragilité, sur la base d'évaluations des risques prenant en considération les risques climatiques et les risques de catastrophe et de conflit. À titre d'exemple, dans la stratégie nationale de réduction des risques de catastrophe adoptée par l'Afghanistan en décembre 2018, les conflits figurent parmi les facteurs de risque pouvant nuire à la capacité de réaction du pays de faire face à la situation. Cette stratégie met l'accent en particulier sur le renforcement de la cohérence et de l'intégration des initiatives prises en ce qui concerne la réduction des risques de catastrophe, l'adaptation aux changements climatiques et l'atténuation de leurs effets, la gestion des écosystèmes, la mise en œuvre des mesures de réduction des risques de catastrophe dans les situations de conflit et de fragilité et les autres impératifs du développement qui devront être respectés pour atteindre les objectifs de développement durable.

61. Les pays peuvent en faire plus et trouver des moyens novateurs de s'assurer que les mesures de réduction des risques de catastrophes soient mises en œuvre avec efficacité dans les situations de conflit. Il est essentiel que la reconstruction post-conflit favorise la résilience et soit fondée sur des évaluations des risques de catastrophe. Lors de l'examen de l'impact sur l'environnement des missions de maintien de la paix, il importe de prendre en considération leurs effets sur la réduction des risques de catastrophe, tant pour ce qui est du fonctionnement de la mission qu'en ce qui concerne les communautés au sein desquelles elle opère. Dans la mesure où elle est dans l'intérêt de tout le monde et qu'elle fait intervenir tous les secteurs de la société, la réduction des risques de catastrophe, si elle tient compte des risques de conflit, peut être un outil de collaboration favorisant la prévention des conflits et la pérennisation de la paix.

62. Les organismes des Nations Unies s'emploient à aider les pays à mieux comprendre les liens existant entre les changements climatiques, les catastrophes, la dégradation de l'environnement et les conflits et à mettre au point des solutions ciblées et plus efficaces. Par exemple, le conflit au Yémen a eu pour conséquence des inondations cycliques suivies d'un accès limité à l'eau qui ont intensifié la concurrence pour le contrôle des ressources entre des groupes de population déjà vulnérables. La FAO et l'Organisation internationale pour les migrations ont lancé un programme grâce auquel des associations locales des usagers de l'eau ont pu reprendre leurs activités, des systèmes de canalisation ont été remis en état et des femmes ont suivi une formation sur la gestion des ressources naturelles et ont pu ainsi prendre davantage part aux efforts de règlement du conflit.

V. Réduire le risque de déplacements liés aux catastrophes

63. Le déplacement de personnes est un des effets les plus courants et immédiats des catastrophes et les catastrophes résultant d'aléas naturels sont la principale cause de déplacement à l'échelle mondiale. D'après les estimations disponibles, les populations des pays les moins avancés sont six fois plus exposées au risque de déplacement ou d'évacuation que celles des pays à revenu élevé²⁰. S'il est rare que

²⁰ *Réduction du risque de catastrophe : bilan mondial 2019* (Genève, Bureau des Nations Unies pour la prévention des catastrophes, 2019).

des personnes décident de partir de chez elles en raison d'un facteur unique, la mobilité humaine devrait évoluer face aux phénomènes météorologiques extrêmes et à la variabilité du climat, notamment face aux phénomènes qui se manifestent lentement et sapent la résilience des personnes, les poussant finalement au départ²¹. La mobilité peut sauver des vies, renforcer la résilience et réduire les risques, mais les déplacements liés à des catastrophes peuvent aussi avoir de lourdes répercussions sur la situation humanitaire et des conséquences sociales, économiques, environnementales, administratives et juridiques durables, notamment quand ils sont prolongés.

64. Les stratégies et politiques de réduction des risques de catastrophe devraient avoir pour but de faire mieux comprendre les facteurs et les conséquences des déplacements liés aux catastrophes, en tenir compte et permettre de trouver des solutions durables. Les pays devraient recueillir des données ventilées sur les déplacements liés aux catastrophes et les risques qui leur sont associés. À cet effet, la Plateforme sur les déplacements liés aux catastrophes, le Bureau des Nations Unies pour la prévention des catastrophes et des partenaires ont établi un ensemble de directives figurant dans le guide intitulé « Des paroles aux actes » qui propose des conseils pratiques pour faciliter la prise en compte des préoccupations liées aux déplacements dans les stratégies de réduction des risques de catastrophe.

65. Des organismes des Nations Unies aident les pays à appliquer des mesures de réduction du risque de déplacements liés aux catastrophes. Au Myanmar, les évaluations des risques réalisées par l'Organisation internationale pour les migrations ont permis de dresser des cartes des zones à risque et d'établir des plans d'évacuation, des plans de secours basés sur les scénarios possibles et des plans de développement des infrastructures dans les zones dans lesquelles sont regroupés un grand nombre de migrantes et de migrants internes et transfrontaliers. L'Organisation internationale du Travail et l'Autorité intergouvernementale pour le développement ont procédé à une étude conjointe sur les liens entre les changements climatiques et les tendances observées sur le marché du travail en Afrique de l'Est et dans la Corne de l'Afrique afin d'informer l'élaboration des politiques nationales de gestion des migrations et de l'emploi.

VI. Coordination des activités relatives à la réduction des risques de catastrophe dans l'ensemble du système des Nations Unies

66. Les entités du système des Nations Unies poursuivent leurs efforts pour tenir compte de la réduction des risques de catastrophe dans l'ensemble de leurs stratégies et programmes, en s'inspirant du Plan d'action des Nations Unies pour la réduction des risques de catastrophe aux fins du renforcement de la résilience intitulé « Towards a Risk-informed and Integrated Approach to Sustainable Development », sous les auspices du Groupe de hauts responsables chargé d'étudier la question de la réduction des risques de catastrophe aux fins du renforcement de la résilience créé par le Représentant spécial du Secrétaire général pour la réduction des risques de catastrophe. La réforme du système des Nations Unies pour le développement est l'occasion d'introduire des mesures relatives à la réduction des risques de catastrophe dans les activités des équipes de pays des Nations Unies et l'appui qui leur est apporté au niveau régional.

²¹ Rapport spécial du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat intitulé *Global Warming of 1.5 °C* (Un réchauffement planétaire de 1,5 °C), V. Masson-Delmotte *et al.*, dir. (2019).

67. La priorité donnée à la prise en compte des risques dans les nouvelles directives internes pour la mise en œuvre des plans-cadres de coopération des Nations Unies pour le développement durable et le fait qu'une évaluation multidimensionnelle des risques et les facteurs de risque doivent figurer dans les bilans communs de pays permettront de prendre en compte les risques de catastrophe dans l'analyse et la programmation intégrées relatives aux équipes de pays. Il importe que le système des Nations Unies coordonne les activités de renforcement des capacités en s'alignant sur la stratégie intitulée « Strategic Approach to Capacity Development for Implementation of the Sendai Framework for Disaster Risk Reduction: A Vision of Risk-informed Sustainable Development by 2030 » (approche stratégique du renforcement des capacités aux fins de la mise en œuvre du Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe en vue d'assurer un développement tenant compte des risques à l'horizon 2030) afin d'obtenir les meilleurs résultats possibles. Une équipe interinstitutions coordonnée par le PNUD a élaboré un projet d'orientations communes des Nations Unies pour contribuer à l'édification de sociétés résilientes. Ces orientations permettent de tenir compte de la résilience dans l'analyse et la programmation interinstitutions à l'échelle nationale, en faisant le lien entre le développement, la consolidation de la paix et les questions humanitaires. Elles sont actuellement suivies à titre expérimental sur le terrain par les équipes de pays.

VII. Campagnes mondiales de sensibilisation à la réduction des risques de catastrophe

68. Au mois de juillet 2019, 4 270 villes prenaient part à la campagne « Pour des villes résilientes » et avaient adopté les directives intitulées « Ten Essentials for Making Cities Resilient » (Dix points essentiels pour rendre les villes résilientes). Au cours de l'année écoulée, 214 villes ont établi des rapports d'auto-évaluation de la résilience et 23 villes ont élaboré des plans d'action pour la réduction des risques climatiques et des risques de catastrophe, que plusieurs d'entre elles ont commencé à appliquer. Il importe que les autorités municipales confèrent une dimension officielle à la campagne et se l'approprient pleinement pour garantir la viabilité à long terme de ces activités.

69. Une plateforme en ligne consacrée aux engagements pris à titre volontaire en vue de la mise en œuvre du Cadre de Sendai a été lancée en décembre 2018 afin d'assurer le suivi des progrès accomplis par toutes les parties prenantes et de faire connaître leurs bonnes pratiques. Elle devrait également permettre aux parties prenantes de mieux coordonner leurs activités, de mieux appliquer le principe de responsabilité et de se répartir les responsabilités en vue de la mise en œuvre du Cadre de Sendai. Le premier rapport de synthèse et d'analyse sur ces engagements pris volontairement a été présenté à la session de 2019 de la Plateforme mondiale.

70. En 2018, à l'occasion de la célébration de la Journée internationale pour la réduction des risques de catastrophe, le 13 octobre, des manifestations mondiales ont été consacrées à la réalisation de l'objectif c) du Cadre de Sendai (Réduire les pertes économiques directes dues aux catastrophes). Les Gouvernements australien, indonésien, mexicain et turc, le Gouvernement de la République de Corée et le Bureau des Nations Unies pour la prévention des catastrophes ont organisé un colloque à l'Office des Nations Unies à Genève sur le renforcement du rôle des autorités nationales et locales dans la réduction des pertes économiques et le renforcement des capacités de réduction des risques de catastrophe. Les préparatifs sont déjà en cours pour la célébration en 2019 de la Journée mondiale qui sera axée sur l'objectif d) du

Cadre de Sendai (Réduire nettement, d'ici à 2030, la perturbation des services de base et les dommages causés par les catastrophes aux infrastructures essentielles).

71. La Journée mondiale de sensibilisation aux tsunamis, observée le 5 novembre, suscite un intérêt de plus en plus marqué. Des activités de sensibilisation ont été organisées dans le monde entier pour faire prendre conscience de la menace que représentent les tsunamis et de la nécessité d'adopter une stratégie globale multirisque afin de faire face aux vulnérabilités sous-jacentes et à l'exposition aux catastrophes et d'améliorer la préparation aux tsunamis. À titre d'exemple, le troisième sommet des lycéens pour la Journée mondiale de sensibilisation aux tsunamis a été organisé à Wakayama (Japon) et la deuxième conférence mondiale des musées du tsunami a eu lieu à Tokyo. Au Siège de l'ONU, à New York, une table ronde a été consacrée à la gouvernance inclusive des risques de catastrophe, avec la participation constructive et active de toutes les parties prenantes concernées. Un dialogue spécial a également été organisé entre des représentantes et représentants de la jeunesse et une personne rescapée d'un tsunami.

VIII. Stratégie mondiale visant à remédier aux effets du phénomène El Niño

72. Grâce au plan d'action intitulé « Preventing El Niño Southern Oscillation episodes from becoming disasters: a blueprint for action » (plan d'action visant à empêcher que les épisodes d'oscillation australe El Niño ne provoquent des catastrophes) et aux directives générales interinstitutionnelles relatives aux phénomènes El Niño et La Niña, les organismes des Nations Unies apportent une aide plus importante aux pays pour remédier aux effets des épisodes d'oscillation australe El Niño. En septembre 2018, à la suite d'une alerte avertissant qu'un tel épisode risquait d'avoir lieu, le Comité permanent interorganisations a déclenché une veille et une cellule d'analyse de l'oscillation australe El Niño a été mise en train. La cellule d'analyse a recensé 25 pays à haut risque, dans lesquels des mesures de préparation et des mesures préventives ont été appliquées. À la fin de 2018, des structures régionales avaient été mobilisées en prévision du phénomène imminent et des organisations d'aide humanitaire et de développement avaient élaboré ou revu des plans de préparation et de secours, obtenu des fonds préengagés et mis en œuvre des mesures préventives dans des pays à haut risque.

73. Depuis plus d'une décennie, l'Organisation météorologique mondiale surveille, en collaboration avec l'Institut international de recherche sur le climat et la société, l'oscillation australe El Niño afin de fournir régulièrement des analyses de la situation à divers moments et des perspectives pour les mois suivants. Compte tenu du succès de cette initiative, l'élargissement du processus relatif au Bulletin mondial sur les conditions climatiques saisonnières comprenant l'oscillation australe El Niño a été approuvé lors du seizième Congrès météorologique mondial, tenu à Genève en mai et juin 2011, et sera activé avant la fin de l'année 2019. Des efforts supplémentaires doivent être faits pour améliorer les prévisions saisonnières aux niveaux régional et local et l'élaboration de produits correspondants adaptés afin de faciliter la prise de décisions et de communiquer avec efficacité les informations aux utilisateurs finaux. L'Organisation météorologique mondiale élabore et systématise à titre expérimental des systèmes de prévisions saisonnières régionales en Asie du Sud et du Sud-Est, dans la Corne de l'Afrique, dans les îles du Pacifique et dans la partie occidentale de l'Amérique du Sud.

74. Depuis la tenue de la première conférence sur les dispositifs d'alerte rapide multirisque au Mexique, en mai 2017, des progrès notables ont été accomplis dans la mise au point d'un système d'information sur l'oscillation australe El Niño. En faisant

fond sur les efforts qui ont déjà été engagés, ce système permet de mieux observer les océans et l'atmosphère pour que les météorologues et les hydrologues établissent des prévisions et analysent le phénomène El Niño ainsi que d'autres oscillations océaniques et donc les phénomènes météorologiques, climatiques et hydrologiques et leurs possibles conséquences géographiques et socioéconomiques. Le Programme des Nations Unies pour l'exploitation de l'information d'origine spatiale aux fins de la gestion des catastrophes et des interventions d'urgence a recueilli à l'aide de techniques d'observation de la Terre des données utiles sur les effets de la sécheresse résultant du phénomène El Niño sur les cultures vivrières et la végétation. Il a communiqué ces informations à des agences nationales de gestion des catastrophes dans 13 pays. Le Programme alimentaire mondial s'est employé à élaborer des mesures préventives dans le cadre des activités qu'il mène avec ses partenaires en ce qui concerne l'octroi de financements sur la base des prévisions dans des pays souvent touchés par des épisodes de sécheresse liés à l'oscillation australe El Niño.

75. Les effets dévastateurs des phénomènes météorologiques extrêmes résultant de l'oscillation australe El Niño ne doivent pas être oubliés durant les années pour lesquelles les risques sont faibles. Il importe de tenir compte des effets potentiels du phénomène El Niño dans les évaluations multirisques et les profils de risque afin de renforcer les moyens d'alerte rapide et de prendre en considération les effets de l'oscillation australe El Niño dans les stratégies nationales et locales de réduction des risques de catastrophe. Par exemple, la FAO mène actuellement des projets multirisques à Madagascar, au Malawi, en Namibie, aux Philippines, en Zambie et au Zimbabwe en vue de l'élaboration de mesures de préparation, de la création d'un dispositif de diffusion de l'information et de la mise au point des interventions rapides d'atténuation des effets du phénomène El Niño.

IX. Conclusions et recommandations

76. Les risques de catastrophe ont de plus en plus un caractère systémique. Les risques économiques, sociaux, environnementaux, technologiques et biologiques ont des effets en cascade que l'on n'aurait jamais pu imaginer et auxquels on ne s'est donc pas préparé, dans tous les secteurs et à tous les niveaux. Les aléas ne connaissent pas de frontières et c'est le bien-être de toute l'humanité qui est menacé mais les politiques et les investissements qui tiennent compte des risques restent l'exception plutôt que la règle. D'ailleurs, les conséquences imprévues de politiques économiques, sociales et environnementales continuent d'engendrer des risques de catastrophe. C'est pourquoi la coopération internationale et une action multilatérale s'imposent pour réduire collectivement les risques de catastrophe et renforcer la résilience des pays et des populations.

77. Une occasion sans précédent de changer de cap se présente. Le Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe fait partie intégrante du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et il faut donc davantage de volonté politique pour que les efforts faits sur la voie des objectifs de développement durable tiennent pleinement compte de la nécessité de réduire les risques de catastrophe. Les pays devraient veiller à ce que les stratégies de développement et les cadres de financement nationaux intégrés pour la réalisation des objectifs soient alignées sur les stratégies de réduction des risques de catastrophe.

78. Les investissements dans la réduction des risques de catastrophe et les mesures de résilience portent leurs fruits. Il importe au plus haut point d'y consacrer des fonds afin d'empêcher l'apparition de nouveaux risques et de réduire ceux qui existent déjà. Le financement demeure néanmoins axé sur la préparation, le relèvement et la reconstruction. Afin de veiller à ce que les plans et les investissements tiennent

compte des risques et incluent l'allocation de ressources et la mobilisation de fonds pour la réduction des risques de catastrophe, les ministères des finances et de la planification économique, les banques centrales, les organismes responsables de la réglementation, les agences de notation et les investisseurs institutionnels doivent prendre part à l'effort engagé pour trouver des solutions et définir des mesures et moyens adaptés. De plus, il faut que soient adoptées sans tarder des dispositions législatives et réglementaires, des normes et des directives visant à orienter les investissements publics et privés, notamment ceux des microentreprises et des petites et moyennes entreprises tout en proposant des incitations aux investissements à long terme dans la réduction des risques de catastrophe.

79. Il est essentiel d'assurer la cohérence de la mise en œuvre du Cadre de Sendai, du Programme 2030 et de l'Accord de Paris. L'harmonisation des politiques et des programmes figurant dans les stratégies de réduction des catastrophes et les plans nationaux d'adaptation aux changements climatiques d'ici à 2020 et l'établissement de liens avec les stratégies de développement durable et les contributions déterminées au niveau national pourraient marquer un tournant pour ce qui est de bâtir des sociétés et des économies résilientes et viables à l'horizon 2030. Toutes les parties prenantes doivent faire preuve d'une volonté politique et d'un esprit d'initiative beaucoup plus forts afin qu'il soit tenu compte de la réduction des risques de catastrophe dans les décisions relatives aux politiques, aux activités de développement et aux investissements et que soit instaurée une culture de prévention dans tous les secteurs de la société et toutes les institutions publiques.

80. On sait déjà ce qui fonctionne et on dispose des connaissances nécessaires pour mettre en œuvre le Cadre de Sendai. À la session de 2019 de la Plateforme mondiale pour la réduction des risques de catastrophe, les effets positifs de la réduction des risques de catastrophe ont été soulignés. Cependant, le rythme de la mise en œuvre est loin d'être suffisamment rapide. Le système de suivi du Cadre de Sendai montre que les effets ne sont pas les mêmes pour les sept objectifs mondiaux arrêtés dans le Cadre de Sendai.

81. Si l'objectif e) n'est pas atteint d'ici à 2020, la réalisation de tous les autres objectifs du Cadre de Sendai risque d'être compromise de même que la réalisation globale des objectifs de développement durable. Les personnes pauvres, vulnérables et marginalisées seront davantage laissées de côté en 2030 si on ne s'emploie pas de toute urgence à réduire les risques de catastrophe. La réduction de ces risques est un moyen efficace d'autonomiser les populations et de réduire les inégalités. Il est donc essentiel qu'il soit procédé à l'élaboration, à l'application et au suivi de stratégies nationales et locales de réduction des risques de catastrophe d'une manière inclusive et participative, en donnant la priorité aux personnes les plus exposées. Pour ce faire, il faut miser sur l'esprit d'initiative des femmes, faire participer les groupes qui ont été marginalisés de longue date et donner aux enfants et aux jeunes des moyens d'agir. Il faut également faire une plus grande place aux activités permettant aux parties prenantes de jouer un rôle de catalyseur en matière de réduction des risques de catastrophe et d'assumer leur responsabilité partagée, définie dans le Cadre de Sendai.

82. Des progrès sont accomplis dans la collecte de données sur les risques de catastrophe par un grand nombre d'entités nationales chargées de la gestion des risques de catastrophe et la quantité de données disponibles sur les catastrophes est déjà considérable. Néanmoins, ces données ne sont pas toujours exploitées pour informer les investissements et les politiques et décisions dans les différents secteurs. Les organismes nationaux de statistique doivent collaborer davantage, mobiliser plus de moyens et prendre plus d'initiatives afin que la collecte et la validation des données relatives aux risques de catastrophe deviennent systématiques dans tous les secteurs. De plus, les données doivent être présentées de telle sorte qu'elles puissent être

facilement accessibles, comprises et utilisées par les secteurs public et privé, les communautés et les particuliers.

83. Les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral, les petits États insulaires en développement et les pays à revenu intermédiaire doivent bénéficier d'un appui particulier et adapté. Pour répondre à ce besoin, il sera essentiel d'assurer la cohérence des politiques et l'intégration des programmes en coordonnant la mise en œuvre du Cadre de Sendai et la prochaine phase de l'application des Orientations de Samoa et du Programme d'action de Vienne en faveur des pays en développement sans littoral pour la décennie 2014-2024, y compris les cadres de suivi, ainsi que la suite donnée à la cinquième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés. Il est aussi envisageable de faire une place plus large aux risques de catastrophe dans les conditions de sortie de la catégorie des pays les moins avancés et d'inclure la réduction des risques de catastrophe dans l'appui international apporté aux pays avant, durant et après leur reclassement. En outre, la communauté internationale doit améliorer la coopération internationale et faciliter davantage l'élaboration de politiques et programmes de réduction des risques de catastrophe dans les pays touchés par un conflit et dans les situations de fragilité, en tirant parti des exemples encourageants qu'offrent les évaluations intégrées des risques climatiques et des risques de catastrophe et de conflit, ce qui contribuerait également aux efforts de pérennisation de la paix.

84. Le système des Nations Unies a fait des progrès non négligeables en ce qui concerne la prise en compte de la réduction des risques de catastrophes dans l'appui qu'il apporte aux pays et la réforme du système des Nations Unies pour le développement offre l'occasion d'institutionnaliser cette approche. Le risque de catastrophe doit être systématiquement pris en considération dans les analyses et les programmes. Le Plan d'action des Nations Unies pour la réduction des risques de catastrophe aux fins du renforcement de la résilience doit être à la base des efforts supplémentaires qui doivent être déployés pour améliorer la cohérence à l'échelle du système et renforcer les capacités visant à coordonner les programmes tenant compte des risques aux niveaux régional et national.

85. Un examen intergouvernemental à mi-parcours de la mise en œuvre du Cadre de Sendai, nourri par des consultations élargies avec les parties prenantes dans toutes les régions, sera essentiel pour pouvoir mesurer les progrès, les lacunes et les difficultés associés à la réduction des risques de catastrophe. Cet examen à mi-parcours devrait permettre de donner de nouvelles orientations sur la mise en œuvre du Cadre de Sendai, d'améliorer la cohérence des politiques et l'intégration de l'action menée et de donner une nouvelle impulsion politique à l'adoption d'une stratégie de développement durable et d'action climatique qui tienne compte des risques.

86. **Il est recommandé ce qui suit :**

a) Les États devraient accomplir plus rapidement des progrès et consacrer des ressources suffisantes à l'élaboration de stratégies nationales et locales de réduction des risques de catastrophe qui soient inclusives et participatives, d'ici à 2020, conformément au Cadre de Sendai, et ils devraient favoriser la cohérence et l'intégration des stratégies d'adaptation aux changements climatiques et des stratégies de développement durable qui, s'il y a lieu, incluront les risques de déplacements liés à des catastrophes ;

b) Les États devraient renforcer les mécanismes nationaux et locaux de gouvernance des risques de catastrophe ou envisager d'en créer, en veillant à ce qu'ils soient participatifs, inclusifs et intersectoriels, et étudier la possibilité de

faire de la réduction des risques de catastrophe une obligation légale clairement définie dans le droit interne ;

c) Les États devraient utiliser le système de suivi en ligne du Cadre de Sendai afin d'évaluer les progrès accomplis au regard de tous les indicateurs associés aux objectifs mondiaux du Cadre de Sendai et sur la voie des cibles relatives à la réduction des risques de catastrophe associées aux objectifs de développement durable n^{os} 1, 11 et 13, intensifier l'action visant à créer ou à renforcer des systèmes destinés à enregistrer les pertes dues aux catastrophes et à établir des données de référence ventilées par revenu, sexe, âge et handicap et faire appel aux organismes nationaux de statistique en vue de systématiser la collecte et la validation des données relatives aux risques de catastrophe dans tous les secteurs ;

d) Les États, notamment par l'intermédiaire des ministères des finances et de la planification économique et des banques centrales, devraient multiplier les investissements nationaux dans la réduction des risques de catastrophe, notamment dans des infrastructures résilientes, prendre en considération la réduction des risques de catastrophe dans les cadres de financement nationaux intégrés pour la réalisation des objectifs de développement durable et, avec l'appui des institutions financières internationales, des banques régionales de développement et des organismes des Nations Unies, élaborer des stratégies globales de financement de la réduction des risques de catastrophe et favoriser les investissements aux fins de la résilience et de la prévention ;

e) Les États devraient renforcer la coopération internationale, les partenariats mondiaux et la mise à disposition de moyens de mise en œuvre, dans le cadre de la coopération Nord-Sud associée à la coopération Sud-Sud et à la coopération triangulaire, afin d'aider les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement ainsi que les pays à revenu intermédiaire confrontés à des difficultés spécifiques à mettre en œuvre le Cadre de Sendai, et, dans ce contexte, veiller à ce que l'aide au développement bilatérale et multilatérale tienne compte des risques ;

f) Les parties prenantes, notamment les parlementaires, le secteur privé, les milieux universitaires, les organisations de la société civile et les médias devraient activement participer aux niveaux national, infranational et local à la mise en œuvre du Cadre de Sendai, intégrer la réduction des risques de catastrophe dans leurs activités ou travaux et renforcer la cohérence de l'action menée en ce qui concerne la réduction des risques de catastrophe, l'action climatique et le développement durable ;

g) Toutes les entités des Nations Unies devraient continuer d'intégrer la réduction des risques de catastrophe et la mise en œuvre du Cadre de Sendai dans les activités menées à l'échelle nationale, sous la conduite de la nouvelle génération de coordonnatrices et coordonnateurs résidents et les auspices du Groupe de hauts responsables chargé d'étudier la question de la réduction des risques de catastrophe et dans la logique des engagements pris au titre du Plan d'action des Nations Unies pour la réduction des risques de catastrophe aux fins du renforcement de la résilience, notamment en tenant compte de la réduction des risques de catastrophe dans les plans-cadres de coopération des Nations Unies pour le développement durable, dans les bilans communs de pays et d'autres outils d'analyse intégrés ainsi que dans les stratégies nationales établies par chaque entité ;

h) Les États devraient envisager d'accroître leurs contributions financières au Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour la prévention

des catastrophes et celles allouées au Bureau des Nations Unies pour la prévention des catastrophes afin d'appuyer l'action que les pays mènent pour gérer et réduire les risques de catastrophe auxquels ils sont exposés et mettre en œuvre le Cadre de Sendai.
